



FILIÈRE FRUITS ROUGES BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

UN DÉVELOPPEMENT MAIS ENCORE QUELQUES FREINS

Les fruits rouges bio, c'est moins de 230 ha, soit 0,1 % des surfaces bio de Nouvelle-Aquitaine. Cependant depuis 10 ans, ces productions se développent et diversifient avec des réussites et des échecs : fraises, framboises, myrtilles, ainsi que goji, cassis, groseille...



La production de petits fruits rouges bio progresse en Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, les surfaces de fraises ont été multipliées par quatre entre 2011 et 2019 et celles de myrtilles par cinq. Ces espèces ne sont cependant pas simples à cultiver en bio et présentent un certain nombre de contraintes à respecter.

Surfaces en petits fruits rouges bio en Nouvelle-Aquitaine en 2020

Libellé	Nombre exploitations	Surfaces certifiées AB (ha)	Surfaces C123 (ha)	Total des surfaces AB + C123 (ha)
FRAISES	91	55	7	62
CASSIS	10	4	1	5
FRAMBOISES	43	10	1	11
MYRTILLES	42	92	17	109
DIVERS FRUITS ROUGES	44	11	2	13

Source : Agence bio/OC

Retourner au sol

Tout d'abord, les professionnels spécialisés dans ces cultures en agriculture conventionnelle sont majoritairement en production hors-sol. La conversion de leurs exploitations est quasi impossible et ne serait pas réaliste d'un point de vue économique. La plus grande contrainte, surtout en fraise sol et donc en bio, est d'attirer les salariés sur les travaux de culture et de récolte. En effet, les cultures de fruits rouges sont très gourmandes en main d'œuvre, et le personnel a tendance à se détourner de l'itinéraire sol du fait de sa pénibilité. Pour ces exploitants, il faut retourner au sol. Le plus souvent, cela passe par une conversion de terres arables et/ou une réduction de conversion sur des surfaces en jachères, afin de ne pas être pénalisés économiquement pendant la conversion.

Choix variétal et mixité

Les variétés disponibles sont nécessaires au système bio comme conventionnel (précoces et variétés de saison, remontantes) dans un objectif d'étalement de la production, d'une part pour l'occupation de la main d'œuvre et d'autre



part, pour la commercialisation et le référencement des produits. La mixité n'est pas gérable sur leur structure et ils créent le plus souvent, deux entités juridiques dédiées : une au bio, l'autre au conventionnel.

La conversion

La période de conversion est rarement intéressante économiquement avec les contraintes du bio. En effet, les produits en conversion ne trouvent pas réellement acheteur malgré quelques initiatives de Biocoop ou de Carrefour. C'est pourquoi peu d'agriculteurs se lancent dans une conversion de leur atelier de fruits rouges. Le plus souvent, ils préfèrent convertir en AB des surfaces disponibles, puis se lancer dans les cultures spéciales après les 2 ans de conversion.

Les rotations

La rotation des cultures imposée en agriculture biologique est relativement contraignante pour des producteurs de fraises conventionnelles en sol, d'autant plus sous abris froids.

De plus le développement des surfaces de fruits rouges peut passer par leur introduction dans les rotations de légumes des maraîchers bio. Ces espèces exigeantes dans leur conduite (qualité de la fertilisation, maîtrise des ravageurs) le sont également dans la gestion de la récolte, clé de la réussite pour une bonne gestion par prophylaxie de la *Drosophila suzukii*. Un point-clé est la gestion de la rotation pour ces espèces (cf. encadré : Zoom réglementation).

La filière en construction

Le marché du frais est demandeur de ces produits, tout comme celui de la transformation pour lequel tous les équilibres n'ont pas encore été trouvés : prix payé aux producteurs, gestion de la mécanisation de la récolte, choix variétal...

Rédigé par

Séverine CHASTAING, Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne
severine.chastaing@cda47.fr

Myriam CARMENTRAN-DELIAS,
 Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne
myriam.carmentrans@cda47.fr

Crédit photo

CDA 47

A ne pas manquer :

- [Journée fruits rouges](#) dans le cadre du Mois de la bio en Dordogne le 30 novembre 2021.
- [Fiche réglementation et focus](#) sur les types de plants de fraisières bio,
- En complément : [article ProFilBio n°7](#), juin 2019, pages 6 et 7
- Itinéraires techniques des petits fruits rouges, [ProFilBio n°10](#), juin 2020, pages 20 à 23



Zoom réglementation : les points de vigilances avec les fruits rouges

La période de conversion : 2 ou 3 ans ?

Les fraisières et les framboisiers remontants sont des semis-pérennes avec la spécificité d'une conversion bio en 2 ans comme des cultures annuelles, contrairement aux framboisiers remontants, aux cassisiers et aux myrtilliers qui produisent leurs fruits sur les bois de l'année N-1 et qui sont donc affiliés à des cultures pérennes avec trois ans de conversion.

L'origine des plants

Les plants doivent être certifiés bio. Cependant, les spécificités de production, en particulier de plants de fraisières, font que tous les plants utilisables en AB ne sont pas certifiés bio mais qu'ils peuvent pour autant donner des fraises bio, en respectant des règles culturales.

La base semences-biologiques.org s'est étoffée afin d'être la plus exhaustive possible en termes de disponibilités de plants bio et de fournisseurs bio. Cependant, elle doit encore être améliorée sur les fruits rouges pour lesquels les choix variétaux et les types de plants disponibles ne sont pas toujours indiqués, ainsi que la qualité et performance des plants du fait de la complexité technique de production de plants en bio de ces espèces.

L'ensemble de ces aléas, le peu de disponibilité et les contraintes techniques, entraînent l'utilisation de dérogations pour de nombreux plants, ainsi que sur l'itinéraire trayplant qui doit être non traité.

3 espèces en rotations dans les systèmes cultures légumières

La rotation dans un système légumier s'analyse en termes de cycle, c'est-à-dire le retour de la culture principale. Celle-ci ne peut revenir qu'au bout de la 3^{ème} culture. Et les deux cultures intermédiaires doivent être différentes. Les engrais verts sont autorisés, mais ils doivent rester en place au minimum 30 jours, sauf pour le sorgho en été qui peut être limité à 3 semaines.

Cas concrets de cycle de rotation :

- Fraise, radis, salade, melon, radis, salade, fraise = OK
- Fraise, radis, féverole, fraise = OK (avec la féverole implantée plus de 30 jours)
- Fraise, salade 1, salade 2, fraise = NON